

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Jeudi 13 février 2025 – 18h30**

Date de convocation : 3 février 2025.

Date d'affichage : 19 février 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le trois février à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET.

Membres présents : MM. Robert LUQUET, Bernard COTTIN, Michel-André ROCHETTE, Mmes Marie-Claude POTTIER, Françoise MATHIEU-HUMBERT, Florence CHEVASSON, Marie-France AULAS, Roselyne ARCELIN, Jacqueline GIRARD, et Marie-Louise BOUVIER.

Membres excusés : Mme Jocelyne REMIRE, Mme Laure SEYDOUX a donné procuration à Mme Marie Claude POTTIER.

Membres absents : M. Fabrice THERVILLE Mmes Suzanne CHANUT, Céline SANTE.

Monsieur le Président procède à l'appel et présente les excuses des personnes absentes, puis il donne la parole à Mme Marie-Claude POTTIER.

**DELIBERATIONS**

**1/2025 - Approbation du procès-verbal de la séance du Centre Communal d'Action Sociale du 24 septembre 2024.**

Madame Marie Claude POTTIER demande à l'ensemble des membres s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024.

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**2/2025 - Approbation du compte administratif 2024**

Madame Marie-Claude POTTIER présente aux membres du C.C.A.S. le compte administratif 2024 établi par le Président et qui se traduit comme suit :

- en section de fonctionnement :

- en dépenses : 19 660.57 €

- en recettes : 22 559.00 € soit un excédent de 2 898.43 €.

- en section d'investissement :

Néant.

L'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2024 présenté.

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

**3/2025- Approbation du compte de gestion 2024.**

Madame Marie Claude POTTIER présente aux membres du C.C.A.S le résultat de l'exercice 2024 établi par Monsieur le Trésorier de Mâcon, à savoir :

Recettes de fonctionnement 2024 : 22 559.00 €

Dépenses de fonctionnement 2024 : 19 660.57 €

Soit un excédent d'exercice de 2 898.43 €.

Après prise en compte du résultat antérieur 2023 d'un montant de 18 816.54 € le solde d'exécution se porte à 21 714.97 €.

Au vu de cette présentation, les membres du CCAS autorisent le Président à signer le compte de gestion définitif.

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

**4/2025 - Affectation du résultat 2024.**

Madame Marie Claude POTTIER présente aux membres du C.C.A.S. le compte de résultat pour l'exercice 2024 qui se solde par un excédent global de fonctionnement de 21 714.97 €.

L'assemblée délibérante décide de reporter ce résultat au compte 002 en report à nouveau en fonctionnement.

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

**5/2025 - Budget primitif 2025.**

Madame Marie Claude POTTIER présente aux membres du C.C.A.S. le budget primitif 2025 équilibré comme suit :

- en section de fonctionnement :

En dépenses et en recettes : 39 714.00 €

- en section d'investissement :

Néant.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2025 ainsi proposé.

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

**POINT A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION.**

**Bilan financier des colis de Noël 2025 :**

Mme Marie Claude POTTIER présente le bilan des colis pour les Aînés. Il y a eu 83 colis pour les personnes seules et 22 colis couples distribués. Le coût total est de 3 504.64 € pour les colis soit 29.08 € pour une personne seule et 49.58 € pour un couple. Les retours sur les colis sont très positifs. Mme Marie Claude POTTIER demande aux membres du CCAS de réfléchir sur la composition du colis 2025 pour la prochaine réunion.

Mme Marie Claude POTTIER fait ensuite le bilan du repas des aînés auquel 72 personnes ont participé. Le coût total du repas est de 2 998.39€ soit un coût de 41.64€ par personne. Le prochain repas des aînés est fixé au 5 octobre 2025.

**Projet de voyage 2025 :**

Mme Marie Claude POTTIER fait le bilan financier du voyage à Digoin. Le total des dépenses s'élève à 2 729 € et les recettes à 2 219€. Le CCAS a donc participé à hauteur de 510€ pour cette sortie. Elle donne ensuite la parole à Mme Marie France AULAS qui présente diverses propositions de voyage pour cette année. Après discussion, les membres choisissent un voyage dans le Beaujolais, fixé le 3 juin 2025. Le CCAS fera une invitation aux personnes de 75 ans et plus. Une diffusion via Panneau Pocket et le journal local sera faite pour proposer aux personnes de moins de 75 de participer au voyage en fonction du nombre de places restantes.

**Aides sociales :**

Mme Marie Claude POTTIER fait la lecture d'un courrier pour une demande d'aide financière afin de payer une expertise médicale pour une mise sous tutelle. Après renseignements pris auprès d'un médecin et d'un juriste, le CCAS ne peut pas intervenir dans une mise sous tutelle. Une réponse négative a été faite au service d'accompagnement social à l'origine de la demande.

**Questions diverses.**

M. Robert LUQUET informe les membres du CCAS du placement en EHPAD d'une personne de la commune.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 19h45.  
La date de la prochaine réunion du C.C.A.S est fixée au 10 avril 2025 à 18h30.**